

7 octobre 2013

Demande de crédit d'étude pour l'établissement du plan d'assainissement du bruit routier

Depuis l'entrée en vigueur de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB), au 1er avril 1987, les propriétaires des routes ont l'obligation légale d'assainir d'ici à 2018 les tronçons routiers causant des nuisances sonores excessives. Afin de déterminer quelles routes doivent faire l'objet d'un assainissement acoustique, les communes ont l'obligation d'établir un cadastre de bruit pour toutes les routes pour lesquelles existe la présomption d'un dépassement des valeurs limites d'immission (art. 37 al. 1 OPB).

Les communes situées dans le périmètre du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), conscientes que la problématique de la gestion du trafic doit être appréhendée à l'échelle régionale, ont déjà entamé une étude préliminaire globale en vue de mener à bien cette démarche d'assainissement dans les délais légaux.

Pour poursuivre la démarche, le préavis déposé demande le crédit de Fr 60'000.- nécessaire à l'établissement du plan d'assainissement du bruit routier conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit pour le territoire de Renens.

Renseignements

Tinetta Maystre, Conseillère municipale, Directrice Urbanisme-Travaux – 076 407 33 81

Demande de crédit pour le remplacement de 2 véhicules du service Environnement-Maintenance

Le préavis déposé a pour but de soumettre à l'approbation du Conseil communal le remplacement du porte-outil laveuse/saleuse et d'un transporteur multifonctions dédiés au service Environnement-Maintenance pour ses tâches quotidiennes. Les nouveaux véhicules choisis correspondent au mieux aux critères pratiques, sécuritaires, économiques et écologiques définis.

Le crédit total de Fr. 282'000.- demandé figure au plan des investissements.

Renseignements

Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal, Direction Bâtiments et Environnement - 076 372 53 63